



# Fiche d'inscription CLUB ADOS 2024



Nom de l'adolescent.e : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né.e le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

## Parent 1

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° de tél : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

N°tél travail : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## Autorisations parentales :

J'autorise mon enfant à **partir seul** du Club ados  
entre 17h30 et 18h30 :

Oui  Non

Participation aux **sorties extérieures**  
( à pieds, en mini-bus et bus ) :

Oui  Non

Participation **aux veillées** :

Oui  Non

**Autorise** la ville de Sète à photographier et  
à filmer mon enfant dans le cadre de ses activités  
au Club ados, ainsi qu'à diffuser son image sur  
les supports suivants : site officiel, page Facebook  
et Instagram, journaux, bilans d'activités de la ville :

Oui  Non

## Parent 2

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° de tél : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

N°tél travail : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

N° CAF : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale :

**Personne à prévenir entre 8h et 22h**  
(en cas de sorties ou veillées)

Nom : \_\_\_\_\_

N° tel : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Médecin traitant :**

\_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Votre adolescent fait-il l'objet d'un **Protocole d'Accueil Individualisé** ( P.A.I ) ? (si oui, joindre une copie)

Oui  Non

## DÉCHARGE POUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉPARÉES PAR LES FAMILLES

Le Club ados sous couvert de la Direction de l'Éducation ne peut être tenu responsable de la qualité des aliments préparés par les familles à domicile, ainsi que de la température lors du transport.

Les aliments doivent être transportés dans une glacière. (maximum +4°C)

Un réfrigérateur et un micro-ondes sont à la disposition des adolescents sur la structure.

Je certifie avoir pris connaissance du texte ci dessus et autorise de ce fait l'animateur. trice du Club ados à donner les aliments préparés et transportés par mes soins (décharge valable pour toutes les activités de l'année 2024 et pour les séjours éventuels).

Je décharge la responsabilité du Directeur et de l'équipe du Club ados en cas d'incident lié à l'ingestion de ces aliments.

Je soussigné.e \_\_\_\_\_

responsable de l'adolescent.e \_\_\_\_\_

demande l'inscription de l'adolescent.e désigné.e ci dessus au Club ados de la ville de Sète, certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

**J'autorise** le directeur du Club ados à prendre toute mesure qu'il jugerait utile au cas ou mon enfant aurait besoin de « **soins urgents** ».

Fait à Sète, le \_\_\_\_\_ Signature du responsable légal :    Signature de l'adolescent.e :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir pour constituer le dossier d'inscription :

- Une photo d'identité
- La fiche d'inscription dûment remplie
- La photocopie des vaccinations à jour
- Un test d'aisance aquatique – facultatif
- Une photocopie de l'assurance responsabilité civile ou extra scolaire
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le paiement de la cotisation annuelle de 27,60€ / année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) auprès du guichet unique

Cette inscription ne sera définitive qu'après le dépôt du dossier administratif complet.

Tout changement de situation familiale ( changement de numéro de téléphone, de domicile, etc.) doit être signalé

### MODALITÉS DE RESERVATION

Les réservations deviennent obligatoires, elles permettent de connaître l'effectif des jeunes accueillis et de prévoir l'encadrement réglementaire.

Elles s'effectuent soit :

- Guichet unique – mairie centrale
- Mairie annexe de l'île de Thau
- Espace famille (après activation de votre compte)

Ouverture des plannings pour les réservations :

Pour chaque période de vacances, les plannings sont ouverts 8 jours avant et sont réservables et annulables 72h avant chaque jour souhaité.

La réservation des sorties payantes reste inchangée.

# Règlement intérieur Club ados

## Présentation :

Le club ados accueille les jeunes dans l'année de leur 12 ans jusqu'à 15 ans.

Le règlement intérieur s'applique à toute personne fréquentant le club.

Les adolescents sont placés sous la responsabilité de la commune dès leur prise en charge par les animateurs et durant le temps de leur présence.

A son arrivée dans la structure, chaque adolescent devra s'inscrire sur la fiche de présence.

## L'équipe d'animation :

Le club ados est déclaré en qualité d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement auprès des services du Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport. Il se compose d'une équipe de direction et d'animation, ainsi que d'un surveillant de baignade.

Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont donc précises et clairement définies par des textes.

## Participation aux activités

La participation aux activités et aux séjours proposés est valable sous réserve des conditions suivantes :

- Être inscrit au club ados,
- Respecter le règlement intérieur et les règles de vie collective propres à la structure,

Certaines **activités** nécessitent une participation financière ainsi qu'une réservation particulière (canoë, Karting, Bowling, laser game, mini-séjours, etc.).

Elle s'effectue et s'acquitte auprès du Guichet Unique en mairie centrale ou mairie annexe Île de Thau, sur présentation du ticket remis par le responsable du Club ados.

Aucune inscription aux activités et aux séjours ne sera prise par téléphone ou par courrier.

Une attestation d'aisance aquatique pourra être demandée pour la pratique de certaines activités telles que le rafting, canyoning, ou la voile. Ces activités seront encadrées par un animateur titulaire d'une qualification professionnelle.

## Annulation d'une sortie ou activité :

### Par l'adhérent :

En cas d'absence pour convenance personnelle ou d'annulation injustifiée, aucun remboursement ne sera envisagé.

Cependant, en cas de maladie, un avoir sera généré sur présentation d'un certificat médical.

### Par la commune :

En cas d'annulation d'une activité par le service, la participation financière sera reportée sur une activité équivalente lors de la période de vacances suivant.

## Santé

Toute maladie contagieuse devra être impérativement signalée par les parents.

En cas d'urgence, ou d'accident grave, la direction fera appel aux moyens de secours qu'il juge les plus adaptés (médecin, pompiers ...). Les responsables légaux de l'enfant seront immédiatement prévenus.

Le directeur veillera à prévenir la SDJES.

## Transports

En fonction des activités, les adolescents peuvent être transportés, en mini-bus, bus, ou en train.

## Dispositions relatives à la tenue et à l'hygiène

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur.

Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux, même tenu en laisse.

## Comportements, règles de vie et sanctions :

Le participant devra prendre connaissance des règles de vie de la structure et s'engager à les respecter. Une attitude correcte est exigée entre les adolescents ainsi qu'à l'égard du personnel d'encadrement et de service. Ils doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition ( locaux, bus, mobilier, matériel pédagogique, etc.).

Tout manquement au respect des règles peut entraîner, selon la gravité des faits :

- un courrier d'informations aux familles,
- une rencontre des parents et du responsable afin de trouver une solution ensemble,
- une exclusion temporaire ou définitive de la structure si aucune amélioration n'est constatée ou en cas de faute grave.

Aucun remboursement ne sera effectué pour motif de renvoi définitif.

## Vols et pertes

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur ( téléphone portable, bijoux, argent, etc.).

Les jeunes sont seuls responsables de leurs affaires. La commune décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou détériorations commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure.

## Modifications du présent règlement

Le présent règlement sera affiché dans les locaux du club ados. Ce règlement doit être obligatoirement signé par le responsable légal et l'adolescent puis joint au dossier d'inscription. Toute modification au présent règlement fera l'objet d'une communication.

Ces règles sont indispensables pour garantir un bon fonctionnement et le bien être des adolescents.

## Modalités d'accueil, informations et contacts

### MODALITÉS D'ACCUEIL

#### **A la journée :**

Arrivée entre

**8h30 et 9h30**

Départ entre

**17h30 et 18h30**

Avec repas tiré du sac

#### **En demi-journée:**

Arrivée entre

**13h30 et 14h**

Départ entre

**17h30 et 18h30**

Organisation de sorties exceptionnelles  
( horaires communiqués en amont de la sortie )  
ainsi que des veillées de 19h00 à 22h00.

#### **CLUB ADOS**

Rue du Pasteur  
Lucien Benoît  
(école Langevin)

**07/86/17/52/04**

8h30 - 18h30

#### **Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse**

11 rue Alsace Lorraine

**04/99/04/74/40**

**04/99/04/74/38**

8h30 - 17h30

#### **GUICHET UNIQUE**

Mairie centrale  
8h00 – 16h00

Annexe Île de Thau  
8h30 - 16h00